



SOUVERAINETÉ À « GÉOMETRIE VARIABLE » EN AFRIQUE : « Initiative Atlantique » du Maroc avec quatre pays enclavés du Sahel

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO
Directeur Afrocentricity Think Tank
yeamaizo@afrocentricity.info

14 janvier 2023

L'Initiative Atlantique du Roi Mohammed VI a été annoncée dans le Discours du 6 novembre 2023, adressé au Peuple marocain à l'occasion du 48^e anniversaire de la Marche Verte¹. Le Souverain marocain avait précisé que « *Pour résoudre les difficultés et les problèmes auxquels se trouvent confrontés les Etats frères du Sahel, la solution ne peut être exclusivement sécuritaire ou militaire, mais elle doit se fonder sur une approche de coopération et de développement commun ... Il est primordial de mettre à niveau les infrastructures des Etats du Sahel et de les connecter aux réseaux de transport et de communication implantés dans leur environnement régional* ».

Il n'est pas possible de comprendre l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc dite « Atlantique-Sahel » sans rappeler que c'est le Royaume du Maroc qui, dès 2009, a souhaité la mise en place d'une organisation inter-États africains baptisée « *Processus des États africains atlantiques* » (PEAA). Sans commune mesure avec l'Organisation du Traité de Transatlantique Nord dite OTAN, il s'agit bien d'une alliance entre au moins 22 États africains, riverains de l'Atlantique sud où l'intégration des pays africains se confond avec le développement et la vision futuriste du Maroc².

Alors, que le Maroc décide d'amorcer une tentative d'élargissement des membres du « *Processus des États africains atlantiques (PEAA)* » en attirant les pays africains enclavés du Sahel, relève du bon sens et de la cohérence.

Néanmoins dans un monde multipolaire avec la montée en puissance des 11 pays du BRICS Plus³, la portée politique du positionnement du Maroc sur l'OTAN doit conduire à une vigilance accrue sur les virtuels parrains d'une telle initiative sur le plan géopolitique.

Comment transformer une faiblesse des pays enclavés en une opportunité avec des retombées en termes de prospérité partagée est le défi du désenclavement des quatre pays du Sahel que se sont lancés les cinq pays membres de « *l'initiative Atlantique - Sahel* ».

Un rappel historique d'une décolonisation inachevée doublée d'une guerre par procuration rappelle l'incapacité des Africains à s'unir pour trouver une « *solution africaine* » et non une solution « *à l'africaine* »⁴. C'est dans ce contexte qu'il importe de mieux cerner la réalité de la souveraineté intra-africaine sous-jacente à l'Initiative Atlantique-Sahel, le besoin et la volonté de résoudre les problèmes africains entre Africains et les nouvelles contraintes environnementales et d'efficacité qui devront présider à la formulation de projets multisectoriels, tout en bénéficiant de l'opportunité d'utiliser la finance islamique pour tenter de relier les pays du nord global et ceux du sud global.

1. DÉCOLONISATION INACHEVÉE, BELLIGÉRANCES PAR PROCURATION ET SOUVERAINETÉ BAFOUÉE DU PEUPLE SAHRAOUI

C'est le 10 mai 1973 qu'un mouvement politique composé de jeunes Sahraouis dit le « *Front Polisario* » a été créé pour lutter pour la fin de l'occupation coloniale espagnole et mener la lutte de décolonisation et d'indépendance de leur territoire. À l'initiative du feu roi marocain Hassan II, la « *Marche verte* » rappelle la marche pacifique du 6 novembre 1975 d'environ 350 000 marocains vers les territoires constituant le Sahara occidental, une ancienne colonie espagnole. Ces territoires font l'objet d'une controverse armée entre d'une part, les peuples de la région qui se reconnaissent derrière le mouvement de libération le « *Front Polisario* » et d'autre part, le Maroc, qui considère qu'il s'agit historiquement du Sahara marocain.



Un « *avis consultatif* » non contraignant du 16 octobre 1975 de la Cour internationale de justice (CIJ) n'a pas tranché le conflit, au contraire. En effet, la CIJ a reconnu des « *des liens d'allégeances partiels* » avec le Maroc, niant ainsi « *tout lien de souveraineté* » des protagonistes alors que simultanément, elle reconnaissait le « *droit à l'auto-détermination* » des ressortissants de ce territoire. Les Nations Unies n'ont pas clarifié la situation en estimant que le processus de décolonisation demeure inachevé au Sahara occidental et que de ce fait :

- le territoire du Sahara occidental n'est pas autonome ;
- aucune puissance ne peut y exercer une « *tutelle légitime* » ;
- la population peut partiellement s'administrer en l'absence d'une autorité administrant.

Sur le terrain, le rapport de force entre l'Algérie qui soutient le Front Polisario et le Maroc n'a abouti à aucune solution opérationnelle. Les responsables de ces deux pays continuent de s'affronter non sans l'ingérence de puissances étrangères, lesquelles ne cherchent qu'à accéder aux richesses et matières premières de ce territoire non autonome, notamment le phosphate, les métaux rares, et une côte poissonneuse. Le territoire est divisé et selon une répartition variant selon les protagonistes. Le Maroc estime unilatéralement détenir le contrôle de 80 % de ce territoire. La proclamation unilatérale de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) du Sahara occidental par le Front Polisario en 1976 n'a pas réglé le problème. En effet, l'Organisation des Nations Unies (ONU) ne reconnaît ni la souveraineté du Maroc, ni la légitimité du Front Polisario sur ce territoire dont la décolonisation reste inachevée à ce jour.

La position de l'Organisation de l'unité africaine dans les années 1980 sur l'indépendance du territoire du Sahara occidental sous la présidence du Secrétaire général togolais (1978-1983), Edem Kodjo⁵ et celle de l'Union africaine aujourd'hui en 2024 ont évolué. En soutenant l'indépendance et l'administration du territoire du Sahara occidental par les indépendantistes du Front Polisario dès les années 1976, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est finalement mise à dos le Maroc, lequel s'est retiré de l'OUA dont il était membre depuis 1963 dans les années 1984-1985, suite à l'admission en 1984 de la République arabe sahraouie démocratique au sein de l'organisation panafricaine.

Face à ces problèmes budgétaires et sous pression des pays non-africains qui la financent, l'Union africaine a choisi d'aligner sa position sur l'autodétermination du Sahara occidental sur celle des Nations Unies, attestant ainsi de son incapacité et son impuissance à offrir une solution africaine à un problème africain.

Entre temps, le conflit entre le Maroc et le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, s'est internationalisé. L'une des priorités de la politique étrangère du Maroc est de convaincre ses partenaires les plus sûrs d'épouser sa position sur ce conflit.

En référence à leurs décisions en faveur du Maroc et en fonction des intérêts des uns et des autres et de leurs engagements militaires et diplomatiques, deux blocs irréconciliables semblent émerger en soutien ou pas à l'autodétermination du Sahara occidental avec :

- d'une part, ceux qui soutiennent la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, considéré comme des « provinces marocaines ». On peut identifier les pays suivants : Etats-Unis, Israël, les Émirats arabes unis, le Bahreïn, l'Espagne, la Guinée, la Gambie, le Gabon, le Togo et les amis de ces derniers⁶ notamment ceux qui ont ouvert une représentation diplomatique dans la ville de Dakhla qui fait office de « capitale » : en « *territoire non autonome du Sahara occidental* » et assimilé à un « *territoire marocain*⁷ » ; et
- d'autre part, ceux qui soutiennent l'autodétermination du Peuple Sahraoui et l'indépendance du Sahara occidental en rejoignant la position de l'Algérie : les pays suivants peuvent être cités : Qatar⁸, Cuba, Mali, Angola, Botswana, Éthiopie, Kenya, Namibie, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe⁹.

Quel que soit le camp choisi, les pays dits « amis » des uns ou des autres s'engagent souvent en fonction des avantages stratégiques, financiers ou économiques, des pressions politiques exercées par les grandes puissances et l'évolution géopolitique régionale et internationale autour de la question de l'indépendance du Sahara occidental.



Bien que le Front Polisario ait réclamé un référendum d'autodétermination sous l'égide de l'ONU dès la signature du cessez-le-feu en 1991, à ce jour, celui-ci est resté lettre morte, suspendant de facto l'indépendance aux résultats des rapports de forces militaires, de l'occupation du « *territoire non autonome* » et de la « *disparition* » des populations sahraouis, devenues minoritaires au fil des années. Bien que le Sahara occidental soit un membre de l'Union africaine depuis 1984 au même titre que le Maroc qui a réintégré l'Union africaine en 2017, on est donc bien loin de la « *solution politique, juste et acceptable par toutes les parties de ce conflit* » prônée par les Nations Unies et l'Union africaine.

Sans solution équilibrée et juste immédiate, le Conseil de sécurité des Nations Unies a prorogé jusqu'au 31 octobre 2024 le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara occidental (MINURSO)¹⁰.

La décolonisation du Sahara occidental, « *territoire non autonome* » selon l'ONU reste largement inachevée principalement du fait de belligérances exogènes par procuration et un manque de volonté des dirigeants africains de peser de tout leur poids pour imaginer une autonomie et une souveraineté du Peuple sahraoui en dehors de l'intangibilité des frontières coloniales imposées à l'Afrique¹¹.

2. RÉALITÉ DE LA SOUVERAINETE INTRA-AFRICAINE

Le Maroc a toujours considéré la souveraineté comme le point cardinal de son existence et le fait savoir à qui ne veut pas l'entendre. C'est donc cette approche réussie qui, semble-t-il a séduit de nombreux pays africains du Sahel, et les ont convaincus d'accepter de participer à une alliance fondée sur le respect mutuel entre dirigeants africains.

Cette approche endogène reçoit un accueil favorable des pays invités à faire grandir le Processus des Etats africains atlantiques en y invitant les enclavés du Sahel, et membres de la zone franc, en s'assurant de la non-participation de la France.

Le cadre stratégique dit « *Atlantique-Sahel* » entre le Maroc et quatre pays enclavés du Sahel (Burkina-Faso, Mali, Niger, Tchad) établi en 2023 résulte plus d'un vide géostratégique suite à des échecs stratégiques de certaines grandes puissances occidentales et du manque de volonté de certains dirigeants africains. Les projets s'inscrivant dans ce cadre stratégique devraient pouvoir être opérationnels et générer de la valeur ajoutée et des emplois avant 2030. Les secteurs des infrastructures, des transports, des interconnexions, de la digitalisation, de la logistique et de l'information prospective sont à considérer en priorité, surtout que cela doit servir de levier au développement industriel et le transfert de savoir-faire et de l'innovation.

En réalité, l'originalité de cette initiative stratégique marocaine repose sur ce le fait que les pays occidentaux présents en Afrique depuis les indépendances ont refusé ou ont été incapables de répondre efficacement aux préoccupations de souveraineté des Africains, ceux de la région du Sahel en particulier. La présence occidentale a systématiquement répondu à des impératifs égoïstes d'intérêts prioritaires pour leurs propres pays, avec pas ou très peu de retour positifs pour les populations africaines, y compris en termes d'installation de démocraties au lieu et place d'une démocratie basée sur la vérité des urnes et de la vérité des comptes publics. Or, les dirigeants africains ne peuvent plus faire semblant de l'accepter, d'où l'arrêt des coups d'Etat constitutionnels soutenus par l'Occident par des coups d'Etat militaires soutenus par les populations africaines conscientes.

Or, dans un monde multipolaire, il devient urgent de démontrer son engagement politique par des initiatives stratégiques et pratiques reposant sur :

- une approche inclusive et participative ;
- des projets conjoints et interpays, sources de partenariats publics-privés à long-terme et non générateurs d'endettement neutralisant la souveraineté des Etats ; et



- la mise en place d'un cadre de travail multi-bilatéral et public-privé pour l'opérationnalisation de l'initiative visant au désenclavement de pays sans accès à la mer, et renforçant la coopération et l'intégration sous-régionale et la démultiplication des échanges commerciaux endogènes – sans intervention extérieures directes ou indirectes.

3. LA VOLONTÉ DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES AFRICAINS ENTRE AFRICAINS

La politique des pays occidentaux, notamment le bloc occidental en Afrique est devenu illisible. L'alignement des pays africains ne produit que des résultats allant à l'encontre des intérêts des populations africaines et remet en cause dangereusement la souveraineté présente et future des Etats Africains. Cette Politique des deux poids deux mesures occidentales trouve ses limites dans la contestation, puis de plus en plus dans des initiatives audacieuses et concrètes.

L'exemple du roi Mohammed VI du Maroc est à saluer. Il reste aux dirigeants africains concernés de garder la cohérence de leur volonté de défendre leurs intérêts et ceux des Peuples au nom desquels ils agissent.

La vision stratégique autour de plusieurs projets reliant le Sahel à la mer Atlantique est à l'initiative du roi du Maroc, Mohammed VI, et concerne le Maroc et les Etats suivants : Burkina-Faso, Mali, Niger, Tchad, les quatre (4) derniers étant des pays enclavés n'ayant pas accès à la mer.

Elle s'inscrit dans un environnement plus large qu'il convient de mieux saisir pour mesurer les chances de succès. Il convient de rappeler :

1. l'échec du projet plus large d'interconnectivité de l'Afrique connu sous le nom de « Décennie des Nations unies pour les transports et les communications en Afrique » laquelle demeure largement inachevée, ce depuis plus de 5 décennies alors qu'elle a été mise en place pour la première fois entre 1978-1988 ;
2. les erreurs stratégiques de la France, ex-puissance coloniale française présente dans les 4 pays du Sahel concernés, qui au plan géostratégique a englouti beaucoup d'argent dans une guerre contre le terrorisme sans résultat tangibles sur le terrain. Le sentiment d'occupation de territoires étrangers et une diplomatie de l'arrogance a conduit à un retrait précipité des forces françaises du Burkina Faso, du Niger, et du Mali ;
3. les sanctions illégales de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre des Etats enclavés, contraires aux résolutions des Nations Unies qui interdisent la mise en place de sanctions économiques contre les populations des pays enclavés, sans accès à la mer ;
4. la défaillance de nombreux pays africains en matière de performance logistique et d'infrastructures d'interconnectivité facilitant réellement l'intégration sous-régionale, l'industrialisation et le commerce intra-africains.
5. une volonté politique renouvelée de chacun des pays africains conscients des enjeux de puissance dans le monde, y compris le Maroc avec comme objectif de redonner une priorité au renforcement de sa souveraineté nationale et collective en tant qu'Africain et/ou en tant que « musulman » ;
6. l'opportunité qu'offre l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), entrée en vigueur en 2019 et mise en œuvre en 2021 pour faire progresser de 50 % le commerce intra-africain des services de transport au travers des échanges routiers, ferroviaires, aériens et maritimes¹² dans les 10 prochaines années ;
7. la volonté affichée de pays africains de s'organiser dans le cadre d'une autonomie intra-africaine.

L'année 2024 en Afrique risque de marquer non seulement la volonté de résoudre les problèmes africains entre africains, mais surtout de faire la différence entre ceux qui en parlent et ceux qui proposent des solutions et les mettent en œuvre sur des bases de partenariats respectueux des uns et des autres.



4. INTÉGRER LES NOUVELLES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES À LA PERFORMANCE LOGISTIQUE

La stratégie « Atlantique – Sahel » entre le Maroc et quatre pays enclavés du Sahel suppose des investissements massifs dans les infrastructures et les équipements dans les différents modes de transport avec l'obligation d'assurer une performance logistique en limitant la corruption et la bureaucratie et en respectant l'obligation d'offrir des services décarbonés dans les infrastructures, les transports, la logistique et la gestion digitalisée des interconnexions et des échanges.

La première des contraintes suppose que chacun des pays, et demain l'ensemble de l'Afrique, s'engagent à promouvoir les objectifs d'atténuation rapide du changement climatique en respectant le bilan carbone défini par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2018 pour le secteur des transports, en limitant à 1,5° C le réchauffement de la planète¹³. Les dirigeants africains et l'ensemble de leurs administrations devraient s'organiser au plan national et régional pour relever en anticipation les défis environnementaux dans le secteur des transports et de l'interconnexion afin d'avancer rapidement vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies.

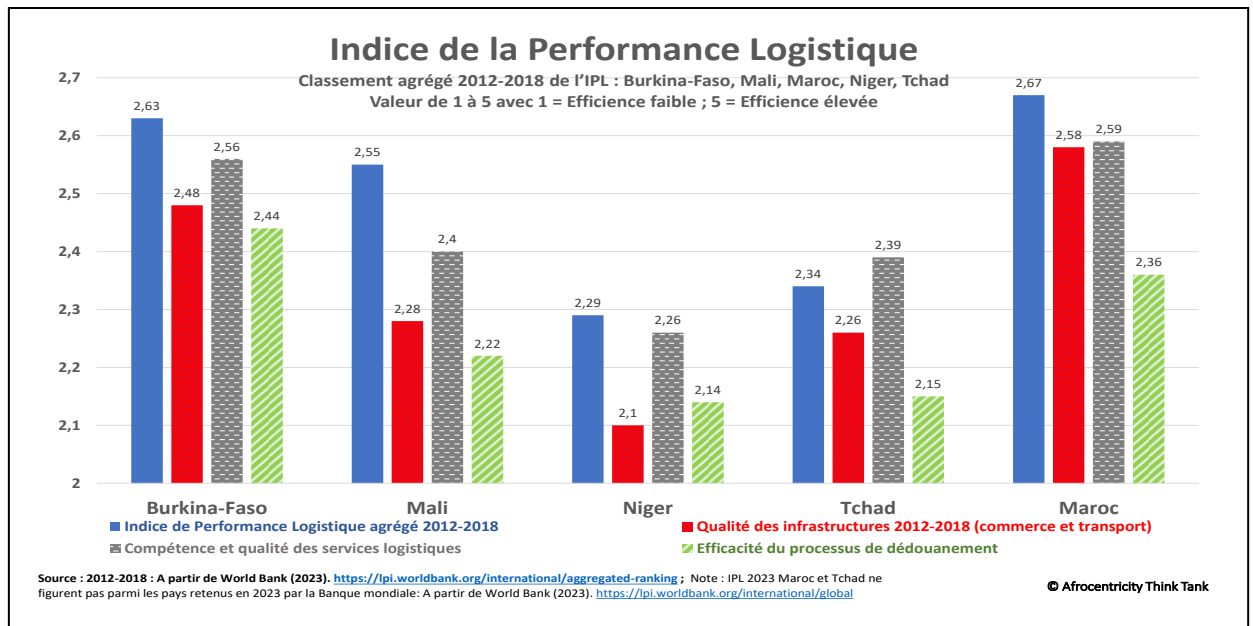
L'Afrique ne pourra pas échapper à l'évolution mondiale consistant à passer des véhicules (motos, voitures, groupes électrogènes, moteurs bateaux, etc.) à carburants fossiles vers des véhicules décarbonés, que ce soit l'énergie électrique, l'hydrogène ou autres... notamment pour les transports publics... Mais, la réduction des accidents et donc la sécurité des infrastructures en général ne peuvent plus continuer à être laissées au bon vouloir des budgets de construction sans un budget de maintenance, encore moins un budget qui fait l'objet d'une corruption doublée d'impunité. Les Nations Unies rappellent qu'en matière de sécurité routière, plus de 1,3 million de personnes meurent chaque année dans des accidents de la route, et 92 % d'entre elles vivent dans les pays en développement¹⁴.

Il ne s'agit donc pas que d'investir dans les équipements, mais aussi d'investir dans la sensibilisation médiatique pour contribuer en profondeur aux changements des mentalités et des habitudes de déplacement, mais aussi de sévir contre la « *perte de temps* » occasionnée par l'administration dans les nombreuses « *obstructions* » au droit d'aller et venir librement en Afrique, que ce soient pour les personnes, les biens et le capital. Il s'agit bien d'une mutation en profondeur de l'Afrique et du comportement des Africains, où laxisme et impunité servent encore de normes et coûtent excessivement chers à la société africaine. L'initiative du Maroc est donc bien un bon pas vers la réalisation d'interconnexions transafricaines, la réalisation d'infrastructures de décongestion et un pas important vers la réalisation d'une partie du marché commun du transport aérien africain.

Sur le terrain, le transport routier africain et plus particulièrement entre le Maroc et les pays quatre pays du Sahel demeure inadapté. Aussi, les réseaux routiers ferroviaires les passagers comme le fret, devront augmenter et être modernisés. Les réseaux maritimes et fluviaux d'interconnexion devraient permettre grâce à des canaux de dérivation de limiter les inondations tout en favorisant l'irrigation, l'accès à l'eau et la pisciculture. Bien que ne figurant pas dans les sous-secteurs mentionnés par le Roi du Maroc, le transport aérien semble être sous-entendu. En effet, ce secteur devrait se démocratiser avec des aéroports décentralisés en zones rurales et avec des accès faciles et des billets d'avion abordables. En 2019, le transport aérien ne représentait que 0,9 % du transport de fret intra-africain¹⁵.

En définitive, la réussite de l'Initiative Atlantique-Sahel suppose l'intégration des nouvelles contraintes environnementales et climatiques pour répondre aux impératifs d'amélioration de la performance logistique dans des espaces d'intégration sous-régionale, soubassement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) proposée par l'Union africaine. En effet, l'indice de la performance logistique agrégé des 5 pays concernés entre 2012-2018 permet de mesurer l'ampleur du travail à accomplir par chacun des pays membres pour une convergence entre les pays sur la perception de la performance logistique des 5 pays membres de l'Atlantique-Sahel (voir Graphique).

Le Maroc, domine les quatre pays sahéliens eu égard à l'indice de la performance logistique agrégé (colonne en bleu), ce au cours de la période étudiée (2012-2018) et ne fait que progresser entre 2018 et 2024.



Il en est de même sur le niveau de perception de la qualité des infrastructures dédiées au commerce et au transport (colonne en rouge), de la compétence et la qualité des services logistiques (colonne en gris). Toutefois, de « *bonnes pratiques* » pourraient venir du pays des « hommes et femmes intègres » qu'est le Burkina-Faso en matière d'efficacité du processus de dédouanement (colonne en vert).

Or, l'amélioration des performances logistiques dépend de la mise à disposition de financements importants et surtout de leurs modalités d'exécution au profit de toutes les parties prenantes.

5. UNE OPPORTUNITÉ POUR UTILISER LA FINANCE ISLAMIQUE COMME EFFET DE LEVIER

La région sahélienne africaine témoigne de l'échec des approches occidentales de gestion du développement africain par procuration. Cette initiative intra-africaine met en exergue le besoin urgent du Maroc d'occuper le vide géostratégique laissé en apparence par les puissances occidentales occupées stratégiquement à défendre leurs intérêts aux dépens des intérêts des pays africains. En espérant qu'il ne s'agit pas là d'une gestion par délégation dans le cadre des « *amis de l'OTAN* », les projets et décisions peuvent se prendre à partir des objectifs politiques et économiques affichés.

Cinq des objectifs politiques principaux peuvent se résumer comme suit :

- le renforcement de l'alliance économique et géopolitique, surtout si les financements des projets intra-africains ne relèvent pas uniquement du Maroc mais plus de certains de ses alliés stratégiques qui ont leurs propres agendas ;
- la promotion du développement endogène dans l'espace sahélien par l'intelligence collective entre pairs afin de trouver des solutions à des problèmes communs grâce au respect de l'autre, l'écoute et l'intégration des apports de chacun des participants ;
- la solidarité et la fraternité au service du bien commun notamment par la finance islamique¹⁶ en économie entre des pays « frères » qui ont en commun la pratique de l'islam modéré ;
- l'approche inclusive et participative dans la définition des projets à retenir avec la création de groupes de travail nationaux dits « *Task Forces nationales* », à l'instar des groupes de travail exigés dans le cadre du partenariat au sein de l'Alliance des pays membres du groupe des BRICS.



- et à construire dans le cadre d'un partenariat intra-régional multisectoriel, avec une priorité pour l'amélioration de l'interconnexion et la performance logistique ;
- la gestion et de co-développement entre le Maroc et les pays du Sahel.

Les objectifs économiques sont multiples mais semblent encadrés, sans aucune exclusive, par des principes de la finance islamique, mais pas que. L'économie islamique repose sur une vision fondée sur la loi divine et un comportement moral¹⁷ basé sur des valeurs qui ont pour finalités le bien-être humain. Aussi, en filigrane des fondements du système économique islamique, il n'est pas éthique en principe de « priver » un individu ou un Etat de sa propriété sans le consentement du premier. Or, c'est sur ce point particulier que les politiques des institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Groupe de la Banque mondiale et leurs courroies de transmission) divergent et se sont créés une réputation d'usurpateurs et d'usuriers en Afrique. La liberté économique, présente dans l'économie islamique offre aussi une approche de la redistribution équitable des richesses (dite « Zakât) qui s'oppose à la théorie de l'actionnaire-roi.

Les comportements des décideurs et des Etats sont alors structurés par des mécanismes juridico-financiers institués dans la finance islamique tels que « *la moudaraba, la mousharaka, la mourabaha, et l'ijara*¹⁸ ». Mais ce sont certaines configurations du « *moudaraba*¹⁹ » qui semblent les plus adaptées pour la mise en œuvre des projets de *l'initiative atlantique* entre le Maroc et quatre pays enclavés du sahel, tous ayant trouvé un consensus sur l'urgence de renforcer la souveraineté africaine.

La *moudaraba* permet à l'Etat promoteur ou initiateur du projet de le réaliser grâce à des fonds avancés par des apporteurs de capitaux sur la base d'une clé de répartition des gains et des pertes fixée dans un contrat qui ne peut être fondé sur l'usurpation des biens d'autrui, ce que permettent certaines privatisations déloyales en Afrique. De plus, les apporteurs de capitaux supportent entièrement les pertes et en aucun cas, les promoteurs du projet ne perdent le fruit de leur travail, ce qui n'est pas le cas dans les prêts usuriers d'ajustement structurels qui reviennent à ne faire que des ajustements conjoncturels à répétition²⁰.

Par ailleurs, outre la partie qui apporte les fonds, une autre partie (moudarib) peut offrir son expérience et la gestion, avec des possibilités de rémunération structurées contractuellement avec des rétrocessions en fin de contrat à l'Etat promoteur dans le cadre des arrangements contractuels du CET (Construire, Exploiter et Transférer - BOT en anglais : Build, Operate and Transfer). Dans cette forme de partenariat gagnant-gagnant, le bénéfice réalisé est partagé entre les deux partenaires sur une base convenue d'avance, mais les pertes en capital sont assumées par le seul bailleur de fonds. Or, pour accepter un tel contrat, outre la stabilité de l'environnement des affaires et les perspectives de sécurisation de la région, la confiance politique doit « régner » entre les chefs d'Etat. Il est donc évident, pour ne prendre que cet exemple, que cette pratique est actuellement impossible entre le Président français, Emmanuel Macron et le Président de la Transition politique du Mali, le Colonel Assimi Goïta.

Or, sans cette confiance retrouvée, il n'est pas possible d'organiser en aval :

- la transformation des défis d'enclavement des pays du Sahel en opportunités de croissance, d'intégration et de coopération régionales ; encore moins
- l'amélioration de la performance logistique et l'amélioration accélérée de la connectivité régionale ainsi que les flux commerciaux devant conduire à une amélioration du pouvoir d'achat et une prospérité partagée tant dans les régions du Maroc que dans celles du Sahel ; et
- la mise à disposition des infrastructures routières, portuaires et ferroviaires du Maroc au profit des quatre États du Sahel, en attendant le volet aéronautique.

Avec la confiance et la crédibilité retrouvées, cette initiative royale du Maroc pourra reposer sur une participation renforcée, individuelle et collective, des cinq pays dans le commerce intra-régional, africain et international.



6. BÉLIGÉRANCES PAR PROCURATION ENTRE LES PAYS DU NORD GLOBAL ET CEUX DU SUD GLOBAL : L'INITIATIVE ATLANTIQUE-SAHEL COMME OPÉRATION PILOTE

Au-delà de l'audace et avec *l'Initiative Atlantique-Sahel*, le Maroc vient d'inaugurer une nouvelle forme disruptive de création d'une communauté sous-régionale en Afrique. Cette approche est plus efficace que la tentative avortée du Maroc d'intégrer la CEDEAO comme une entité exogène à l'Afrique de l'Ouest²¹.

En définitive, les dirigeants de la CEDEAO devraient se rendre à l'évidence qu'avec leurs sanctions illégales, ils ont rendu un grand service aux principaux pays du Sahel qui ont su résister et surtout diversifier leur dépendance envers les principaux pays s'alignant sur les positions françaises et ayant opté pour des « sanctions dures » contre les populations de pays enclavés.

Par ailleurs, il fallait, pour les pays enclavés du Sahel, diversifier la logistique d'importation et d'exportation des biens, des services et des capitaux en dehors de la zone franc. Il s'agissait en particulier de réduire l'importance des pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Nigeria, les « *premiers de cordée* » dans la volonté verbale d'entrée en guerre illégalement contre trois pays du Sahel, Burkina-Faso, Mali et Niger²². Les pays qui auraient pu profiter de cette aubaine comme la Guinée ou les pays anglophones comme le Libéria et la Sierra Leone ne disposaient pas des infrastructures et de la logistique nécessaires, tant en termes de qualité que de capacité pour absorber la demande des pays enclavés du Sahel²³.

Le Maroc a saisi l'occasion et c'est tout à son honneur. Le Ministre marocain des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita²⁴, résume cette approche alternative du développement africain autour de l'initiative royale de l'Atlantique-Sahel en quelques mots que l'on ne retrouve pas dans le vocabulaire des pays occidentaux et des institutions de Bretton-Woods à savoir :

- être assisté par Dieu pour développer le terreau fécond du Sahel qui ne peut demeurer enclavé « *faute de solidarité ou d'audace* » ;
- « *repenser le paradigme et de construire, ensemble, des solutions créatives et courageuses* ». YEA.

A défaut de refuser de repenser le paradigme du construire ensemble un avenir commun et un vivre-ensemble entre les pays membres de l'OTAN et ceux du Sud global, plus particulièrement ceux du BRICS Plus à 11, il sera difficile pour des initiatives originales comme celle de *l'Atlantique-Sahel* de prospérer sans une reconsidération des effets des belligérances exogènes sur la résolution des conflits et des rivalités entre les Africains. Rappelons que le système de l'OTAN²⁵ englobe au moins 71 pays, dont 31 États membres et 40 non membres mais partenaires dans le cadre d'un partenariat avec des pays comme le Maroc, la Colombie, l'Australie, le Japon et la Suisse²⁶.

Les belligérances par procuration génèrent des erreurs de parallaxe dans l'analyse des nouvelles causes de la neutralisation d'une lutte d'indépendance et de souveraineté liée au refus de dirigeants de lever l'intangibilité des frontières coloniales. Or, la perpétuation de l'influence par procuration et les financements d'accompagnement du Maroc et de l'Algérie par notamment entre le Qatar pour les premiers et les Émirats Arabes Unis pour le second, risquent de gélifier la propension des dirigeants africains à demeurer des spectateurs dans ce conflit post-colonial²⁷. Cela n'exclut pas la volonté de certains dirigeants africains et d'une partie du Peuple africain d'en découdre avec l'arrogance d'un certain « pouvoir » français²⁸ et d'en neutraliser l'impact en Afrique.

Toutefois, il faudra rester vigilant sur les objectifs stratégiques de l'OTAN qui pourraient être tentés d'utiliser la noble initiative *Atlantique-Sahel* de sa Majesté le Roi du Maroc à d'autres fins. Il est important que le Maroc comme au demeurant les quatre (4) pays du Sahel puissent préserver leur autonomie afin de renforcer leur souveraineté nationale au même titre que leur souveraineté collective au sein des nouvelles communautés africaines inédites. Au-delà des « *communautés économiques régionales* » (CER), comme par exemple la CEDEAO, qui finissent par travailler contre les Peuples africains, le Maroc tente de créer une nouvelle communauté



économique régionale sur les vestiges de l'Union du Maghreb Arabe (UMA²⁹) et de la défunte Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD³⁰) de Mouammar Kadhafi.

Face au défi sécuritaire, à terme, la CEDEAO pourrait se révéler n'être qu'un obstacle, voire ne plus être indispensable, à la volonté des dirigeants des pays enclavés du Sahel de stopper les ingérences sur leurs territoires³¹. En vérité, les pays du Sahel, notamment ceux de l'Alliance des États du Sahel, ne sont pas « *indociles*³² », mais sont déterminés à retrouver leur souveraineté entière et pleine. Il est dommage que de nombreux dirigeants africains ne l'aient pas encore compris et continuent à jouer le jeu de l'alignement sur telles ou telles puissances exogènes.

Dans un environnement marqué par la multi-bipolarisation de la puissance et de la capacité de nuisance, l'abandon des valeurs universelles au profit d'un communautarisme occidental et une différenciation dans les partenariats d'État génère des comportements d'autodéfense contre l'arbitraire de la puissance. De fait, les pays membres de l'OTAN et adeptes de la subordination grâce à l'unilatéralisme militaire, sont contraints de s'adapter à la colère et à la résistance des peuples africains conscients, indépendants et déterminés à tirer parti des nouvelles matérialités du monde multipolaire.

A défaut, c'est toute la capacité d'influence du Nord global qui risque de s'étioler avec le rejet par le Sud global d'un double langage occidental dénué d'efficacité pour les Africains sur fond d'ingérences belliqueuses par procuration. La prise de conscience des citoyens africains, des Afrodescendants et de la Diaspora panafricaine ne fait que croître. Les formes d'organisations de défense des intérêts collectifs sont en train de prendre forme discrètement, loin du tapage de certains dans les réseaux sociaux. La cristallisation des intérêts communs pour défendre le bien commun « *Afrique* » est inéluctable, même si les voies ne sont pas rectilignes.

Cette démarche passe par la maîtrise progressive des chaînes de valeurs logistiques grâce à l'amélioration de la sécurisation des frontières, l'amélioration des infrastructures, la fin de la corruption et des tracasseries bureaucratiques et la digitalisation avec une monnaie commune africaine adossée à la matière première qu'est l'« *or*³³ » et sa digitalisation sous forme de cryptoactifs³⁴. La dédollarisation³⁵ ne relèvera plus de la spéculation mais d'une succession d'actes concrets et d'un volontarisme collectif qui ne peuvent être laissés à des dirigeants peu soucieux des intérêts des Peuples africains.

Des nouvelles communautés sous-régionales multiformes risquent d'émerger, mais juxtaposées sur les anciennes et obsolètes institutions régionales africaines, devenues des syndicats de dirigeants africains de plus en plus éloignés des préoccupations des citoyens, de la Diaspora et des Peuples panafricains. Les dirigeants des pays africains devront apprendre à offrir de initiatives communes pour les Africains afin d'éviter de faire le « *grand écart* » entre les pays riches de l'OTAN et ceux des pays émergents des BRICS Plus³⁶. Mettre en place un fonds monétaire africain et une monnaie commune africaine, si nécessaire d'abord au sein d'alliances régionales fondées sur le volontarisme serait un bon début. La crédibilité des États-membres d'une telle initiative ne pourra que servir de garantie pour attirer les pays déjà engagés au sein du BRICS Plus. YEA.

14 janvier 2023

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO

Directeur Afrocentricity Think Tank

© Afrocentricity.info

¹ Cour internationale de Justice (1975). « Sahara occidental. Avis consultatif du 16 octobre 1975 ». In Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la CIJ. Accédé le 9 janvier 2023. Voir <https://www.icj-cij.org/files/case-related/61/061-19751016-ADV-01-00-FR.pdf>

² Ater, A. (2023). « Processus des États africains Atlantiques. Vers la création d'un OTAN panafricaine ». In *www.Telquel.ma*. 6 septembre 2023. Accédé le 8 janvier 2023. Voir <https://telquel.ma/2023/09/06/processus-des-etats-africains-atlantiques-vers-la->

- [creation-dun-otan-panafricain_1829260](#) ; La 3e réunion ministérielle du Processus des États africains atlantiques a eu lieu le 12 juillet 2023 à Rabat et des réunions ont lieu en marge des Assemblées générales des Nations Unies.
- ³ Brics Plus : à partir du 1^{er} janvier 2024, le groupe des pays du BRICS sont au nombre de 11 et comprennent : les premier membres des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont accueilli à l'unanimité en 2023, six nouveaux pays : L'Argentine, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Iran, l'Arabie saoudite et les Émirats Arabes Unis (EAU).
- ⁴ Amaïzo, Y. E. (coll.) (2002). *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*. Editions L'Harmattan : Paris.
- ⁵ Boah, M. O. (2020). « Edem Kodjo, l'homme qui a commis le forfait de « Nairobi II », est mort ». In *fr.le360.ma* 12 avril 2020. Accédé le 9 janvier 2024. Voir <https://fr.le360.ma/politique/edem-kodjo-lhomme-qui-a-commis-le-forfait-de-nairobi-ii-est-mort-213100/> ; Le togolais Edem Kodjo a été secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1978 à 1983. Pendant son mandat, il a dû faire face à la crise du Sahara occidental pour avoir été « qualifié » de soutien à l'autodétermination du Sahara occidental au nom des dirigeants de l'OUA.
- ⁶ Le Figaro avec AFP (2019). « Le Maroc mobilise 36 pays sur la question du Sahara occidental ». In www.lefigaro.fr. 25 mars 2019. Accédé le 10 janvier 2023. Voir <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/le-maroc-mobilise-36-pays-sur-la-question-du-sahara-occidental-20190325>
- ⁷ TV5MONDE avec AFP (2023). « Sahara occidental : par qui est reconnue la souveraineté du Maroc ? ». In *TV5monde.com*. 18 juillet 2023. Accédé le 10 janvier 2023. Voir <https://information.tv5monde.com/afrique/sahara-occidental-par-qui-est-reconnue-la-souverainete-du-maroc-2658803>
- ⁸ Coly, S. (2024). « Le Qatar, médiateur dans la résolution de la crise diplomatique Mali – Algérie ». In *actu221.net*. 10 janvier 2024. Accédé le 10 janvier 2023. Voir <https://actu221.net/article/le-qatar-mediateur-dans-la-resolution-de-la-crise-diplomatique-mali-algerie> ; Les financements du Qatar à l'Algérie et au Mali conduisent à trouver des solutions diplomatiques et à retrouver une cohérence d'action sur le dossier « Sahara Occidental ».
- ⁹ Aribi, I. (2023). « Alger dresse la liste des pays africains « pro Polisario » qui bénéficieront de ses financements pour le développement ». In www.maghreb-intelligence.com. 24 février 2023. Accédé le 10 janvier 2023. Voir <https://www.maghreb-intelligence.com/exclusif-alger-dresse-la-liste-des-pays-africains-pro-polisario-qui-beneficieront-de-ses-financements-pour-le-developpement/>
- ¹⁰ Nations Unies (2023). « Sahara occidental: le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 2024 ». In *press.un.org*. 30 octobre 2023. Accédé le 8 janvier 2023. Voir <https://press.un.org/fr/2023/cs15471.doc.htm> CS/15471
- ¹¹ Amaïzo, Y. E. (coll.) (2002). Op. Cit.
- ¹² Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2022). « AfCFTA : le secteur des transports en Afrique va bénéficier du libre-échange ». In *Afrique Renouveau*. 11 février 2022. Accédé le 8 janvier 2023. Voir <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/f%C3%A9vrier-2022/afcfta-le-secteur-des-transports-en-afrique-va-b%C3%A9n%C3%A9ficier-du-libre-%C3%A9change>
- ¹³ GIEC (2018). "GIEC, 2018: Summary for Policymakers in Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty". In www.ipcc.ch. Accessed 8 January 2024. Retrieved from <https://www.ipcc.ch/sr15/> ; voir aussi GIEC (2018). "Mitigation Pathways Compatible with 1.5°C in the Context of Sustainable Development. In *Global Warming of 1.5°C*. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty"
- ¹⁴ Nations Unies (2021). « Climat et environnement. Pouvons-nous rendre les transports sûrs et durables ? Un entretien avec le chef du sport automobile, Jean Todt, Envoyé spécial des Nations Unies pour la sécurité routière ». In *ONU Info*. Accédé le 8 janvier 2024. Voir <https://news.un.org/fr/story/2021/10/1106302>
- ¹⁵ Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2022). Op. cit.
- ¹⁶ Islamweb.net (2023). « Le système de financement islamique ». In *islamweb.net*. 19 septembre 2023. Accédé le 8 janvier 2024. Voir <https://islamweb.net/fr/article/144520/Le-syst%C3%A8me-de-financement-islamique> : La finance islamique est un système financier qui respecte les principes de l'islam. Elle est basée sur deux principes fondamentaux : l'interdiction de l'intérêt, aussi appelé usure, et la responsabilité sociale de l'investissement. Les banques islamiques proposent des produits financiers qui respectent ces principes et encouragent l'investissement productif et le partage du risque. Les banques islamiques ont la responsabilité d'assurer la conformité de leurs produits, instruments, opérations et style de management avec les règles de la loi islamique, la Charia. Tout est fait ainsi afin d'assurer leur crédibilité et leur différenciation par rapport aux banques conventionnelles. Voir aussi Linge, I. (2021). « La finance islamique a connu une croissance rapide ces dernières années et pourrait atteindre 3 700 milliards de dollars américains d'actifs d'ici 2024 ». In www.agenceecofin.com. Accédé le 8 janvier 2024. Voir <https://www.agenceecofin.com/finance-islamique/0701-83938-la-finance-islamique-valorisee-a-3700-milliards-en-2024-une-opportunit%C3%A9-pour-l-afrique>
- ¹⁷ Ruimy, M. (2018). « La finance islamique, cheval de Troie de la finance moderne ? ». In *Regards croisés sur l'économie 2018/1*, n° 22, pp. 130-140. Accédé le 8 janvier 2024. Voir <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2018-1-page-130.htm>

- ¹⁸ *la mousharaka* : une entreprise commune ou « joint-venture » constituée pour mener un projet d'investissement dont les bénéfices et les pertes sont partagés proportionnellement aux injections de capital de chaque associé (Moucharak). Chaque partenaire a le droit de participer à sa gestion ;
La mourabaha : il s'agit plus d'une transaction entre un vendeur (le client) et un acheteur (la banque islamique), par lequel ce dernier achète les biens requis par un acheteur et les lui revend à un prix majoré d'une marge clairement et explicitement déterminée ; et
l'ijara : un mode de financement à moyen terme par lequel la banque achète des machines et des équipements puis en transfère l'usufruit au bénéficiaire pour une période durant laquelle elle conserve le titre de propriété de ces biens, une forme d'hypothèque.
- ¹⁹ La *Moudaraba* ou *Mudaraba*, est une technique de financement en finance islamique. Il s'agit d'un contrat d'investissement entre deux parties : d'une part, le *Rabb-ul-mal* (investisseur ou bailleur de fonds) qui fournit 100 % du capital. Le Moudarib (l'entrepreneur) qui fournit son expertise et sa gestion. Les profits générés sont partagés entre les parties selon un ratio préalablement convenu, généralement entre 50 % et 50 %, ou 60 % pour le Moudarib et 40 % pour le Rabb-ul-mal. En cas de perte, le Rabb-ul-mal perdra son capital et le Moudarib perdra le temps et les efforts investis dans le projet. Cela aboutit à une répartition équilibrée des revenus et empêche les financiers de dominer l'économie, c'est une forme de « capital-risque » sans domination du fournisseur du capital, de la gestion et de la main d'œuvre.
- ²⁰ Amaïzo. Y. E. (1980). *De la dépendance à l'interdépendance. Mondialisation et marginalisation : une chance pour l'Afrique*. Editions l'Harmattan : Paris.
- ²¹ Bousmid, R. (2022). "Adhésion du Maroc à la CEDEAO : pourquoi ça coince ?". In www.jeuneafrique.com. 10 mars 2022. Accédé le 9 janvier 2024. Voir <https://www.jeuneafrique.com/1325557/politique/adhesion-du-maroc-a-la-cedeao-pourquoi-ca-coince/>
- ²² Le Monde, AFP et Reuters (2023). « La CEDEAO se dit « prête à intervenir » militairement au Niger ». In www.lemonde.fr. 19 août 2023. Accédé le 8 janvier 2024. Voir https://www.lemonde.fr/international/video/2023/08/19/la-cedeao-se-dit-prete-a-intervenir-militairement-au-niger_6185914_3210.html
- ²³ Sidibé, L. M. (2023). « Pays sahéliens (AES): le Maroc anticipe et rafle la mise à la Guinée ». In www.financialafrik.com. 3 janvier 2024. Accédé le 8 janvier 2024. Voir <https://www.financialafrik.com/2024/01/03/pays-saheliens-aes-le-maroc-anticipe-et-rafle-la-mise-a-la-guinee/>
- ²⁴ « Laviéco avec MAP (2023). « Bourita : L'accès du Sahel à l'Atlantique, un tournant stratégique ». In www.lavieeco.com. 23 décembre 2023. Accédé le 8 janvier 2024. Voir <https://www.lavieeco.com/pouvoirs/bourita-laces-du-sahel-a-latlantique-un-tournant-strategique/>
- ²⁵ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (2023). « Pays membres de l'OTAN ». In www.nato.int. 8 juin 2023. Accédé le 9 janvier 2023. Voir https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_52044.htm
- ²⁶ Pons, J. (2022). « Il s'agit des 40 pays partenaires de l'OTAN qui ne sont pas membres de l'Alliance ». In www.atalayar.com. 2 juin 2022. Accédé le 9 janvier 2023. Voir <https://www.atalayar.com/fr/articulo/politique/il-sagit-des-40-pays-partenaires-de-lotan-qui-ne-sont-pas-membres-de-lalliance/20220602101230156708.html>
- ²⁷ Ghali, D. (2023). *Une contre-histoire de la colonisation française*. Editions Jean-Cyrille Godefroy.
- ²⁸ Glaser, A. (2018). *Arrogant comme un français en Afrique*. Editions Fayard/Pluriel : Paris.
- ²⁹ Yildirim, K. (2020). *Union du Maghreb arabe (UMA) Diplomatie et diplomatie: Les pratiques diplomatiques dans les politiques étrangères des Etats membres de l'Union du Maghreb Arabe*. Editions Notre Savoir : Paris.
- ³⁰ Yildirim, K. (2020). *CEN-SAD - La Communauté des États sahélo-sahariens: Politiques étrangères et diplomatie et perspectives économiques*. Editions Scincia Scripts. La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), créée le 4 février 1998 à Tripoli, en Libye, a obtenu le statut de « communauté économique régionale » lors de la 36^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Lomé, au Togo, du 4 au 12 juillet 2000.
- ³¹ Oguelemi, B. (2018). *La souveraineté des états du Sahel face aux défis sécuritaires*. Editions l'Harmattan : Dakar/Paris.
- ³² Koungou, L. (2023). *Sahel indocile: Coup d'État-institution et impuissance de la puissance française*. Editions l'Harmattan : Paris.
- ³³ Sor, J. (2023). "China and Russia have almost completely abandoned the US dollar in bilateral trade as the push to de-dollarize intensifies." In [markets.businessinsider.com](https://markets.businessinsider.com/news/currencies/dedollarization-dollar-dominance-brics-currency-china-russia-trade-yuan-ruble-2023-12). 21st December 2023. Accessed on the 10th of January 2023. Retrieved from <https://markets.businessinsider.com/news/currencies/dedollarization-dollar-dominance-brics-currency-china-russia-trade-yuan-ruble-2023-12>.
- ³⁴ Intercepted (2023). "Monetary blowback: how U.S. wars, sanctions, and hegemony are threatening the dollar's reserve currency dominance." In theintercept.com. June 7 2023. Accessed on the 10th of January 2023. Retrieved from <https://theintercept.com/2023/06/07/intercepted-podcast-us-dollar-dedollarization/>
- ³⁵ Jarrel E. (2023). *The Dedollarisation Paradigm: Rethinking Global Financial Systems*. Kindle Format. Editions E. Jarrel.
- ³⁶ Tertrais, B. (2023). *La Guerre des mondes: Le retour de la géopolitique et le choc des empires*. Editions L'observatoire : Paris.